

# **Charte de Berlin**

**Créer des opportunités  
avec les jeunes dans le  
monde rural**

**Version finale  
du 27 avril 2017**

# Créer des opportunités avec les jeunes dans le monde rural

## Charte de Berlin

version finale du 27 avril 2017

### Appel à l'action

Nous, participants à la **conférence de Berlin « UN SEUL MONDE sans faim : l'avenir du monde rural »**, issus de la société civile, des secteurs privé et public et du monde universitaire, appelons à agir, en encourageant les gouvernements du monde entier, le gouvernement allemand et le G20, ainsi que les Nations unies, à identifier des moyens efficaces pour suivre les progrès réalisés, faciliter la mise en œuvre de ces propositions et accepter la reddition de compte. Tenant à souligner que de nombreuses actions requièrent de nouveaux partenariats entre les gouvernements, la société civile, les acteurs du secteur privé et les partenaires au développement, nous structurons cet appel à l'action en conséquence.

**Dans l'optique d'un changement transformateur, nous en appelons aux gouvernements du G20 à s'engager à prendre des objectifs significatifs, quantifiés et assortis de délais qui soient en accord avec les Objectifs de développement durable (ODD), et en particulier à :**

1. **éradiquer la faim et la sous-alimentation pour au moins 600 millions de personnes d'ici 2025, à travers des politiques adaptées sur le plan agricole, nutritionnel et de la lutte contre la pauvreté.** En même temps, il convient de réduire sensiblement la **malnutrition résultant de la faim non apparente**, qui affecte près de deux milliards de personnes en raison de carences en micronutriments. Par ailleurs, il convient d'investir davantage dans des capacités pour permettre aux organisations spécialisées de contrôler efficacement cette malnutrition. Il convient, d'une part, de noter qu'en 2015 déjà, le G7 s'est engagé à éradiquer la faim et la malnutrition pour 500 millions de personnes ; et, d'autre part, de s'attaquer aux taux de surpoids et d'obésité en augmentation ;
2. prendre des mesures politiques et humanitaires concertées pour **mettre immédiatement fin aux situations de crises alimentaires** sévissant en Afrique de l'Est, dans la corne de l'Afrique et à d'autres endroits où les populations sont sévèrement touchées ; **appuyer à la fois des mesures agricoles** qui s'attaquent aux sécheresses et au changement climatique et l'agenda de la Déclaration de Malabo sur l'agriculture<sup>1</sup> ;

---

<sup>1</sup> En 2014, lors de leur assemblée à Malabo en Guinée équatoriale, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.

3. faciliter, d'ici 2025, **l'accès de tous les jeunes à l'enseignement et à la formation innovantes** à travers des investissements accrus dans l'enseignement rural, y compris la formation professionnelle pour les jeunes entrepreneurs ;
4. **diviser, d'ici 2025, d'au moins par deux le sous-emploi des jeunes**, en promouvant davantage les investissements dans les infrastructures et services en milieu rural et en combinant ces mesures à une politique du marché du travail qui soit active, créatrice d'emplois et conçue à grande échelle, en tant que mesures importantes pour promouvoir la prospérité et réduire les inégalités entre le milieu rural et urbain ;
5. assurer un **accès équitable et abordable pour tous, en particulier des jeunes en milieu rural, aux technologies d'information et de communication (TIC)** et offrir des possibilités d'apprentissage horizontal.

**Il est nécessaire que certains aspects clés soient abordés conjointement par tous les acteurs. Par conséquent, nous en appelons aux gouvernements nationaux, aux partenaires de développement et institutions financières, au secteur privé, à la société civile et aux jeunes à :**

1. **concevoir conjointement des stratégies de développement**, avec la participation des acteurs et communautés locaux, en particulier des jeunes et des femmes. Ceci implique un **réinvestissement efficace tant dans les bases de connaissances** sur l'évolution des moyens de subsistance des populations rurales que dans des **systèmes statistiques**, servant de base pour élaborer des diagnostics, visions et objectifs fondés sur des données factuelles ;
2. respecter, protéger et réaliser les droits humains, y compris le droit à l'alimentation, l'eau et l'assainissement ;
3. déployer des efforts supplémentaires, évolutifs et conjoints, dans le but de créer de **nouvelles opportunités en milieu rural**, en se focalisant particulièrement sur les **emplois décents et attrayants** pour les jeunes, et diviser d'au moins par deux le sous-emploi des jeunes d'ici 2025 ;
4. envisager un nouveau partenariat de développement approfondi, à long terme et à grande échelle entre l'Europe et l'Afrique, à travers une sorte de « **Plan Marshall avec l'Afrique** » tel que présenté par le gouvernement allemand ;
5. mettre en valeur le potentiel considérable des **petits exploitants, exploitations agricoles familiales, éleveurs et pêcheurs à petite échelle**, ainsi que des secteurs émergents de la transformation et distribution / petites et moyennes entreprises, à travers l'amélioration du cadre juridique incluant les droits fonciers et droits aux ressources génétiques, l'innovation, l'accès à la formation initiale et continue, l'accès aux marchés, les infrastructures, les services et les finances, des

liens vers une transformation à valeur ajoutée dans les zones rurales et des mesures de réduction des risques tels les systèmes d'assurance ; et ceci en reconnaissant le pouvoir transformateur des organisations locales ;

6. encourager les institutions éducatives et médiatiques à contribuer à **améliorer l'image sociale des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs**, ces groupes ayant été longtemps stigmatisés comme rétrogrades ;
7. utiliser **intelligemment et de manière responsable les TIC appropriées**, afin d'exploiter encore plus systématiquement le potentiel de la numérisation, sans pour autant méconnaître les défis d'une numérisation non réglementée. Ceci inclut des plateformes de services basées sur les TIC en milieu rural pour des services d'assistance-conseil agricoles, des bases de données open source d'innovation locale et de connaissances, des réseaux d'entreprises et des services bancaires mobiles ;
8. **inverser les tendances actuelles concernant la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes**, mettre en œuvre avec efficacité l'Accord de Paris au niveau du changement climatique. Les régions touchées par la sécheresse ont besoin d'un soutien particulier afin de surmonter l'insécurité alimentaire, la détérioration irréversible des bases naturelles de la vie et la désintégration des communautés rurales. La gestion durable des ressources en eau mérite une attention particulière.

### **Nous en appelons aux gouvernements nationaux et locaux à**

1. **honorer les engagements susmentionnés, tant mondiaux que nationaux** et leurs objectifs quantitatifs tels qu'énumérés dans les ODD, l'Accord de Paris de 2015 et la Déclaration de Malabo de l'Union africaine, et soumettre des plans concrets de mise en œuvre desdits engagements, tout en assurant leur suivi ;
2. s'engager pour **mettre fin à toutes formes de discrimination** à l'encontre des femmes, jeunes, personnes souffrant de handicap et minorités sociales, religieuses et ethniques dans la vie rurale, que ce soit sur le plan économique, politique ou social, et répondre à leurs besoins spécifiques ; protéger et honorer **les droits des jeunes** à la nourriture, l'éducation, la santé, la nutrition, la participation, la liberté de choix, un emploi décent et une vie en prospérité ;
3. mettre en œuvre la **bonne gouvernance**, la justice et l'Etat de droit et assurer une plus grande cohérence et coordination des politiques entre les différents ministères et les collectivités territoriales décentralisées ; **accroître le leadership des gouvernements locaux** en matière de planification participative du développement rural et de l'emploi, ainsi qu'en matière de décentralisation efficace sur le plan fiscal, administratif et politique, qui garantisse la transparence et la reddition de compte et donne plus de pouvoir décisionnel aux zones rurales et aux gouvernements locaux ;

4. offrir aux jeunes en milieu rural à la fois dans le secteur agricole et hors de celui-ci un environnement favorable à un **entrepreneuriat économique et social qui soit dynamique et rentable** ;
5. promouvoir des **stratégies de développement territorial intégrées** qui fédèrent les politiques rurale et urbaine, et reconnaître le **rôle important que revêtent les villes intermédiaires** pour aborder le développement rural et les disparités régionales ; les paysages vulnérables, y compris les zones côtières et montagneuses et leurs communautés, requièrent une attention particulière ;
6. Proposer, d'une part, une **protection sociale** aux personnes en milieu rural et urbain qui ne sont pas à même d'assurer leur propre subsistance en cas de difficultés économiques ou environnementales, aux personnes souffrant de handicap ou aux personnes âgées ; et, d'autre part, des services pour protéger et améliorer les **moyens de subsistance** y compris pour les services écosystémiques et les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ;
7. créer un cadre permettant au secteur privé d'investir durablement, en particulier dans **les entreprises sociales, y compris les petites et moyennes entreprises**, et soutenir l'accès au financement en général et au financement de l'innovation des micro-entreprises en milieu rural ;
8. renforcer des **systèmes éducatifs** innovants et accroître l'accès à la formation professionnelle qui préparent les jeunes aux exigences changeantes du marché du travail ainsi qu'à l'expansion des chaînes de valeur agricoles, en mettant particulièrement l'accent sur un meilleur accès des **filles et jeunes femmes** aux possibilités de formation ;
9. soutenir la **modernisation agricole et rurale durable** à travers l'augmentation de la production et productivité, la science, les technologies, l'innovation et l'accès aux finances, tout en prenant en compte le potentiel que revêtent les connaissances indigènes locales, les systèmes de production adaptés aux conditions locales ainsi que les **innovations à la base** ; et reconnaître l'importance décisive de la protection des ressources naturelles en tant que fondement du développement durable et de la résilience climatique ;
10. promouvoir la **création de marchés locaux, nationaux et régionaux** à travers des incitations nationales, des conditions-cadres favorables au secteur privé et un soutien aux infrastructures, et favoriser **l'intégration et le commerce au niveau régional** ainsi que des politiques régionales, dans le but de permettre l'accès des acteurs locaux au marché mondial ; créer des incitations permettant de connecter les petits exploitants aux marchés ;
11. promouvoir et ne pas limiter les **organisations de la société civile**, mais leur **accorder des marges de manœuvre** et reconnaître les organisations d'agriculteurs et de jeunes comme acteurs légitimes, y compris en demandant des comptes aux gouvernements.

### **Nous en appelons aux jeunes du monde entier à**

1. s'engager activement en tant qu'**acteurs du changement**, en s'organisant pour soutenir le développement de leurs communautés rurales, et en tant qu'entrepreneurs pour moderniser durablement le secteur agricole ;
2. **échanger des informations entre communautés de jeunes**, tant au niveau national qu'international, en tirant parti des possibilités croissantes offertes par les TIC ;
3. **tenir les décideurs politiques responsables** des engagements qu'ils ont pris, comme des ODD, et exiger des mesures concrètes.

### **Nous en appelons à la société civile à**

1. s'engager pour la **mise en œuvre de l'Agenda 2030** et faire avancer les éléments pertinents, tout en tenant compte des besoins et aspirations des communautés rurales et des jeunes en particulier ;
2. tirer parti de la créativité et capacité d'**innovation ascendante des communautés rurales à partir de leur base**, et orienter davantage d'investissements vers le développement des zones rurales et la participation des jeunes ruraux tant aux chaînes de valeur ajoutée qu'à d'autres opportunités commerciales ;
3. **donner une voix aux populations rurales, notamment aux femmes et aux jeunes**, et les appuyer dans leurs actions collectives pour qu'elles puissent devenir des partenaires forts des gouvernements et des investisseurs privés.

### **Nous en appelons au secteur privé à**

1. accroître leurs **investissements en faveur des pauvres** et établir des entreprises socialement viables, y compris des entreprises sociales, dans tous les secteurs en milieu rural, en mettant particulièrement l'accent sur l'emploi des jeunes ;
2. assurer un accès abordable aux **services financiers, capital à risque et fonds de garantie** en milieu rural, par exemple à travers des services bancaires par téléphone mobile ;
3. investir dans le développement de **chaînes de valeur ajoutée et de systèmes productifs locaux** qui procurent aux petits exploitants et autres petites entreprises des contrats fiables et des salaires décents, en adoptant également l'approche de la valeur partagée dans les stratégies commerciales, tout en tenant compte des aspects écologiques ;

4. investir dans la **formation** initiale et continue, en proposant également une formation en milieu de travail dans le cadre des systèmes d'éducation et de formation professionnelle ;
5. **rendre compte** de façon transparente des progrès réalisés dans le cadre des initiatives susmentionnées.

### **Nous en appelons aux partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux à**

1. **honorer les engagements mondiaux susmentionnés** comme directives politiques et mettre en œuvre des plans conformes auxdits engagements, tout en assurant leur suivi ;
2. travailler à la mise en place de politiques agricole et de **commerce équitable** qui ne minent pas le rôle des petits exploitants agricoles car elles assurent la sécurité alimentaire tant sur le plan local que mondial ;
3. **aligner leur soutien technique et financier** sur les politiques et programmes pilotés par les pays et adaptés aux besoins locaux diversifiés et aux capacités de prise de risque ;
4. accroître les investissements dans les **infrastructures** rurales et interrégionales, notamment en matière de transport, énergie, irrigation et TIC, et se focaliser sur **les investissements à grand impact sur l'innovation et l'emploi** effectués par des partenaires bilatéraux et multilatéraux en coopération avec des organismes de développement locaux ; **intégrer les efforts de développement** et s'inscrire dans la lignée des mécanismes existants afin d'**assurer la cohérence et le développement durable** ;
5. allouer **une part plus importante de l'APD au développement rural**, dans le but de promouvoir, entre autres, l'éducation et l'emploi et d'améliorer les conditions de vie en milieu rural, ainsi que développer un mécanisme de compte-rendu commun pour suivre les résultats ;
6. accroître massivement et immédiatement l'aide humanitaire et remplir leurs engagements existants, dans le but de mettre fin aux **crises alimentaires actuelles** et à l'insécurité alimentaire dans des situations d'urgence ;
7. s'efforcer activement **d'atteindre le secteur privé et les organisations non gouvernementales** pour tirer parti du potentiel d'innovation du secteur agricole et pour œuvrer ensemble vers une croissance en faveur des pauvres en milieu rural.

**Cet appel à l'action repose sur notre évaluation des défis et opportunités exposés ci-après dans cette Charte.**

# Les opportunités et défis qui devraient faire avancer l'action

## Préambule

Guidée par un processus consultatif culminant dans la Conférence de Berlin consacrée à « **UN SEUL MONDE sans faim : l'avenir du monde rural : innovation, jeunesse, emploi** », rédigée par un comité consultatif composé d'experts du développement rural, de la société civile et du secteur privé<sup>2</sup>, cette charte repose sur la vision commune d'une responsabilité partagée par les pays et les sociétés pour un développement mondial durable, comme défini dans les Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

- Près de 2 milliards de la population mondiale ont moins de 15 ans. 1,2 milliard de jeunes âgés de 15 à 24 ans aujourd'hui représentent la **plus large génération de jeunes** de la planète qui ait existé.
- En présence d'un sous-emploi mondial élevé, tendance à la hausse, les jeunes sont frappés de manière disproportionnée par le manque d'emplois décent. Les taux de **chômage des jeunes** sont estimés être 2 à 3 fois plus élevés que ceux des adultes. 440 millions de jeunes pénétreront sur le marché du travail d'ici 2030 rien qu'en Afrique.
- Il incombe aux **jeunes, acteurs du changement**, un rôle essentiel à jouer dans l'atteinte des ODD. Leur grand potentiel peut améliorer l'étendue, la stabilité et l'impact des innovations pour le développement du milieu rural. Afin de libérer le potentiel des jeunes, il est nécessaire de reconnaître leurs droits et besoins différents. Les jeunes vivant dans des zones rurales souvent négligées ont besoin tant d'être reliés aux opportunités offertes par l'innovation et la numérisation, que de disposer d'opportunités d'emplois.

Les zones rurales sont en mutation au fur et à mesure de l'évolution de la croissance économique et de la plus vaste transformation des structures. Des stratégies de développement intégrées, incluant explicitement les petits exploitants et en particulier les jeunes, disposent du potentiel permettant d'offrir d'excellentes perspectives de développement aux générations actuelles et futures. Il n'existe pas de solutions simples : les **défis ruraux sont divers** et, par conséquent, l'agenda mondial d'action pour le changement et les innovations en milieu rural doit également refléter cette diversité et complexité, tout en étant adapté aux conditions locales.

### Cette Charte se veut :

1. mettre en relief des manières de recourir à la **diversité, l'énergie, la créativité et la capacité novatrice des jeunes** pour chercher des solutions locales aux défis mondiaux, promouvoir la transformation rurale inclusive et assurer qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte ;
2. inciter à **repenser le développement rural** dans un monde globalisé et urbanisé, reconnaissant les coûts de l'inaction dans les zones rurales, y compris les tensions sociales résultant d'inégalités flagrantes ;

---

<sup>2</sup> Les membres du Comité consultatif international sont énumérés à la fin de la présente Charte.

3. **inspirer les jeunes et leur donner les moyens** de prendre des initiatives afin de contribuer à maîtriser les situations de défis léguées par les générations passées et actuelles et contribuer à plus d'égalité des chances et de développement des zones où ils habitent, en tant qu'individus et groupes organisés collectivement ;
4. contribuer à **réaliser les droits humains de base des enfants et des jeunes en particulier** et éradiquer les inégalités sociales et de genre par la mise en œuvre et l'intégration des ODD ;
5. rappeler aux décideurs politiques et aux autres acteurs du monde entier qu'ils doivent être à la hauteur des attentes qu'ont naturellement les jeunes, en investissant et encourageant **l'emploi décent et d'autres opportunités de générer des revenus** dans les zones rurales, ainsi qu'en offrant des opportunités aux jeunes pour réaliser leurs rêves, bénéficier d'une part équitable des opportunités de développement et tirer profit des **opportunités entrepreneuriales et innovantes** ;
6. stimuler les politiques, incitations et investissements cohérents encourageant **l'utilisation durables des ressources naturelles**, y compris l'eau, les sols, les forêts, les pêches et le bétail, et protéger l'environnement et la biodiversité agricole ;
7. réaffirmer les **déclarations et engagements passés** significatifs, les objectifs des politiques régionales et nationales mondiales et d'autres accords multilatéraux, en particulier remplir la promesse de la sécurité alimentaire pour tous et mettre en œuvre les engagements visant à s'attaquer au changement climatique<sup>3</sup>. Nous soulignons que tous ces engagements passés doivent faire l'objet d'un suivi encore plus énergique assorti de mesures de mise en œuvre afin qu'ils ne soient pas uniquement des déclarations ;
8. apporter une attention nouvelle aux **processus** à venir **du G20** afin de trouver des solutions courageuses, robustes et spécifiques à grande échelle, faisant progresser l'engagement mondial défini dans l'Agenda 2030 visant à établir des économies dynamiques, durables, innovantes et au service des individus, promouvant l'emploi des jeunes et l'autonomisation économique des femmes ;

## I. Opportunités mondiales

1. Avec **l'Agenda 2030 pour le développement durable**, tous les pays ont, parmi les autres engagements pris, convenu de mettre un terme à toutes les formes de pauvreté et de faim, réduire les inégalités flagrantes de revenus et de richesse, promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable accompagnée d'emplois productifs et de travail décent, ainsi que d'utiliser les ressources naturelles de manière durable.

---

<sup>3</sup> Notamment la Déclaration commune de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale (2009) reposant sur l'engagement du G7 de 2015 d'éradiquer la faim pour 500 millions de personnes et en l'étendant, ainsi que lutter, d'ici 2030 (2015) contre le triple fardeau que représente la malnutrition ; les Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts adoptées en 2012 par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSAM) ; mettre en œuvre les engagements visant à s'attaquer au **changement climatique** pris dans la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris (2015) ; la Déclaration de Malabo (2014) de l'Union africaine et d'autres engagements régionaux et nationaux.

2. Deux des meilleures ressources mondiales qui sont toutefois sous-utilisées sont sa **population jeune** et spécialement les **femmes** dont les opportunités équitables et l'exercice des droits humains peuvent mener à d'importants dividendes de développement pour tous.
3. Des **innovations**, simples comme avancées, des **technologies** accessibles et abordables, ainsi que la vitesse à laquelle elles peuvent être partagées grâce à la **numérisation** responsable et la **coopération** peuvent améliorer les services publics, stimuler le développement et encourager la pérennité environnementale et les progrès économiques des zones rurales, dans les exploitations agricoles et en dehors. La numérisation elle-même et ses bienfaits économiques doivent aussi être partagés avec les pauvres.
4. La **bioéconomie** dispose d'un potentiel considérable pour créer plus d'économies basées sur les matières biologiques plutôt que sur les carburants fossiles proposant de nouveaux produits fabriqués de manière durable tout en offrant des opportunités pour la croissance et l'emploi en milieu rural. Néanmoins, alors que les ressources biologiques ne doivent pas être surexploitées, la sécurité alimentaire a la priorité. Les normes sociales et écologiques sont importantes pour la mise en œuvre de politiques et d'investissements sains.
5. Les **zones urbaines et rurales sont de plus en plus interconnectées** à travers les flux réciproques d'informations, de biens, de services et de personnes intervenant dans des systèmes multi-locaux de moyens de subsistance. Il en résulte l'émergence de nouveaux territoires et d'espaces fonctionnels autour de petites villes et de villes secondaires menant à une réduction du fossé entre le milieu rural et urbain. Les progrès réalisés dans le développement rural bénéficieront également largement aux villes. Les migrations équilibrées représentent une opportunité, toutefois, les migrations ne devraient pas être principalement provoquées par le manque d'opportunités en milieu rural.
6. La **demande alimentaire rurale et urbaine** s'accroît en diversité, quantité et qualité. Les zones rurales sont capables de répondre à la demande résultant du changement de régime alimentaire à la condition que la communauté agricole soit bien connectée aux marchés et que les divers potentiels du secteur agricole soient exploités totalement et aussi durablement. Ce secteur offre des opportunités pour ajouter de la valeur, permettre de s'alimenter plus sainement, créer de nouveaux emplois dans les systèmes alimentaires et le commerce régional.

## II. Défis mondiaux

1. La **population mondiale** atteindra probablement près de 9,5 milliards d'habitants et, d'ici 2050, les deux tiers vivront dans de grandes **villes** et des **villes de taille intermédiaire** en forte croissance. En dépit de cette tendance, il est probable que de nombreuses régions restent à **majorité rurale** dans un grand nombre de pays, notamment en Afrique et en Asie.
2. Selon des estimations de la Banque mondiale, près de 2 milliards de personnes sont encore frappées par la **pauvreté** et 767 millions par l'extrême pauvreté. Près de 800 millions de personnes souffrent de la **faim** et près de 2 milliards de **malnutrition**, les filles et les femmes étant sévèrement touchées. La plupart d'entre elles vivent dans des

zones rurales et sont tributaires de l'agriculture (y compris l'élevage incluant le pastoralisme, la pêche et la sylviculture) et des ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance, sécurité alimentaire et revenus.

3. La **vaste génération de jeunes en croissance** qui vit dans le monde d'aujourd'hui a besoin d'emplois décents. Les taux de **chômage des jeunes** sont estimés être 2 à 3 fois plus élevés que ceux des adultes. Créer des emplois sera dans les années à venir une tâche titanesque pour les gouvernements, le secteur privé et les organismes de développement.
4. Par le passé, la communauté internationale et les gouvernements nationaux ont **négligé le développement intégral des zones rurales**. Alors que la vague s'est lentement retournée lors de la dernière décennie, un nouvel élan est nécessaire afin d'accélérer nettement cette tendance naissante et soutenir une transformation inclusive. Avoir négligé cette cause a détérioré la capacité urbaine à absorber de nouveaux immigrants à la recherche de meilleures opportunités.
5. **La transformation de l'industrie et le rôle croissant des services** fourniront des opportunités économiques aux jeunes en milieu rural à la condition que les nouvelles compétences leur soient accessibles. Dans le cas contraire, la main d'œuvre jeune continuera de fuir les zones rurales entraînant un risque de déclin pour les sociétés rurales.
6. Plus défavorisées et frappées par une pénurie en infrastructures et services, les zones rurales sont sujettes aux **conflits**, qu'il s'agisse de terrorisme, guerres civiles ou de conflits fonciers et relatifs aux ressources naturelles, qui ont besoin de réponses sur mesure. Les flux **migratoires** qui en résultent posent de multiples défis, tant aux régions d'origine qu'à celles d'accueil. La **paix et la sécurité** dans les zones rurales sont des préalables au développement durable de ces régions.
7. Au regard de la **grande diversité des zones rurales**, qu'il s'agisse de leurs structures démographiques et types de peuplement, opportunités économiques, géographie, connectivité et répartition des ressources naturelles, ainsi que leur utilisation par les populations, il n'existe pas de solution unique au développement. Des conditions-cadre favorables doivent être mises en place pour encourager un développement durable et inclusif. Les politiques et autres mesures doivent être affinées au niveau régional pour permettre de tenir compte de ces différents contextes.
8. Les **changements climatiques, la surexploitation des ressources naturelles** et la **dégradation des écosystèmes** exacerbent les défis auxquels les populations rurales sont confrontées dans leurs aspirations vers une vie décente. Nombreux sont les systèmes de production des zones rurales qui ne sont pas durables, entraînant la dégradation des sols, la perte de biodiversité, l'épuisement et la pollution des ressources en eau et de fortes émissions de gaz à effet de serre. Il n'est pas rare que les systèmes urbains d'évacuation des déchets touchent l'alimentation en eau et d'autres infrastructures du milieu rural.

### III. Éléments stratégiques du développement rural durable

#### (1) Enseignement, compétences et agriculture

1. Les **systèmes ruraux d'enseignement, de formation professionnelle et d'apprentissage** doivent motiver les jeunes, encourager leur potentiel de moteurs du changement et leur donner les moyens de négocier et de défendre leurs droits. Ils doivent particulièrement aborder l'égalité d'accès et les aspirations des **filles et des jeunes femmes** qui continuent d'être désavantagées au niveau de l'accès, notamment en milieu rural.
2. Les **compétences et l'enseignement** des jeunes en milieu rural doivent correspondre aux attentes du marché du travail au fur et à mesure de la croissance et du développement de l'économie, y compris les types de compétences requises pour étendre les chaînes de valeur ajoutée et retenir une forte valeur ajoutée dans l'économie rurale.
3. **L'enseignement et la formation professionnelle liée à l'agriculture et au système alimentaire** doivent s'étendre et être adaptés aux conditions locales. Il est nécessaire de disposer d'une formation qui associe les compétences économiques et de gestion aux connaissances techniques afin de préparer les jeunes de manière durable à la modernisation des systèmes alimentaires et de l'agriculture.

#### (2) Entrepreneuriat et emplois

1. Le point de départ de tous les efforts visant à créer des emplois devrait être une **approche intégrée** combinant des mesures visant à promouvoir une demande de main d'œuvre adéquate, à assurer une offre en main d'œuvre qualifiée, à faire correspondre offre et demande et à mener des politiques économiques soutenant l'emploi.
2. Des changements structurels adaptés et des liens économiques forts créent des **opportunités d'emplois** attrayantes **dans les exploitations agricoles et en dehors**, ainsi que des revenus équitables, ce qui revêt une importance fondamentale pour les ménages ruraux, notamment les jeunes. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'accélérer la croissance économique qui englobe les agriculteurs et les petites et moyennes entreprises dans les contextes ruraux où les revenus sont faibles.
3. Il est possible de tirer parti des **entreprises sociales** qui placent la création de valeur sociale au cœur de leurs activités d'entreprise dans le but de créer des opportunités d'emplois et de revenus tout en promouvant des objectifs sociétaux liés, p.ex., à la santé, la sécurité alimentaire ou la réduction de la pauvreté.
4. Il faut des idées nouvelles quant aux **politiques d'emploi actives**. Ceci comprendrait une bonne planification dans chaque pays, l'appropriation et la reddition de compte pour les programmes et politiques ainsi que la responsabilité pour l'auto-suivi réalisé par les pays eux-mêmes. Pour les jeunes peu qualifiés, il faudrait prendre en considération les programmes publics d'emplois à large échelle tout en investissant dans l'amélioration de l'enseignement et des compétences.

5. Des systèmes **agricoles productifs et durables** sont d'une grande importance économique et sociale. Ils requièrent un environnement juridique et économique sûr. Les chaînes de valeur ajoutée associées ainsi que les liens en amont et en aval sont les moteurs de la croissance rurale, fournissant des emplois sur place. En améliorant la qualité et en augmentant la quantité des produits agricoles, accompagné d'un meilleur accès aux marchés et un partage équitable de la valeur ajoutée, le secteur agricole est à même d'élever les moyens de subsistance des communautés rurales.
6. Une vie rurale moderne doit satisfaire aux **aspirations des jeunes** à bénéficier de conditions de vie agréables et d'opportunités économiques diversifiées. L'emploi dans l'agriculture, tant dans la production que le long des chaînes de valeur ajoutée, doit devenir une option rémunératrice attrayante pour l'avenir professionnel des jeunes sur le long terme.
7. Pour permettre d'exploiter le potentiel du secteur agricole, les **régimes commerciaux** régionaux et internationaux doivent être encourageants et équitables afin que les **petits exploitants et les exploitations familiales** puissent aussi bénéficier du commerce mondialisé. La transformation durable sur le plan social et environnemental vers l'agriculture de petite exploitation peut aussi offrir des opportunités pour la création d'emplois en milieu rural.
8. Améliorer la productivité de la main d'œuvre, au sein de systèmes agro-écologiques sains, à travers des innovations technologiques et institutionnelles, modifiera la **perception de l'agriculture** et transmettra une vision moderne de ce secteur dans la politique, les médias et la société dans son ensemble, y compris aux jeunes.

### (3) Innovation et opportunités numériques

1. La **recherche, la documentation, la création de valeur ajoutée et la transmission des connaissances** sont des préalables à la réussite du développement économique durable et la clé de la modernisation des systèmes alimentaires et agricoles et des secteurs ruraux non agricoles. L'innovation et le partage des connaissances indigènes ne devraient pas être sous-évalués.
2. La **numérisation** change la donne pour les zones rurales. Elle peut améliorer l'accès aux services publics, à la santé, à l'enseignement et aux services financiers. Elle peut aider les personnes se trouvant dans des zones reculées à se connecter, créer des opportunités d'affaires, apporter des loisirs et services, ainsi que fournir de nouveaux outils aux jeunes pour s'intéresser à d'autres.
3. La **mécanisation** offre un potentiel considérable rendant l'ensemble du secteur agricole plus productif et attrayant pour les jeunes. Une attention spéciale doit être apportée au type de mécanisation qui soutient l'accès des producteurs agricoles de petite taille, en particulier aux femmes, aux technologies appropriées afin d'améliorer la productivité de la main d'œuvre, développer les produits à haute valeur ajoutée et promouvoir la transformation locale. Les modèles d'affaires novateurs visant à améliorer l'accès à la mécanisation sans être propriétaire (tels que des services de leasing d'équipement à travers les TIC) peuvent faire progresser la productivité dans les accords de coopératives.

#### (4) Paysages durables, environnement et agriculture

1. Les **ressources naturelles** sont un atout principal du milieu rural, leur utilisation durable au sein des systèmes de production devant être le principe directeur de toute voie de développement. Les populations rurales doivent disposer d'un accès juste et équitable aux bienfaits de ces ressources tandis que les politiques et investissements doivent être alignés sur une utilisation des ressources encore plus durable.
2. La **pollution** issue de l'industrialisation, l'urbanisation et de pratiques agricoles non durables affecte aussi les terres, l'eau, l'air des zones rurales et les personnes y vivant. En particulier, le lien entre la santé des sols, la santé animale et des plantes utiles et enfin celle des êtres humains a fait l'objet d'études et a été abordé dans un concept d'« Une Santé ».
3. La **résilience climatique** et l'adaptation au sein des populations rurales représentent la première priorité d'action. Les populations rurales, notamment les agriculteurs ayant recours à des pratiques agro-écologiques, peuvent **préserver** des paysages entiers des effets du changement climatique et améliorer les conditions de vie, la résilience et la qualité de vie en milieu rural. Il est nécessaire qu'il y ait une reconnaissance économique et sociale à travers une incitation adaptée et des mécanismes de partage des bénéfices, ainsi que la sécurité d'occupation des terres, pêches et forêts. De nouveaux instruments, tels les **assurances contre les aléas climatiques**, peuvent être utilisés pour atténuer les conséquences économiques des événements météorologiques extrêmes et aider les populations rurales à gérer les risques climatiques résiduels.
4. **Les petits exploitants**, notamment les femmes et les jeunes, peuvent jouer un rôle clé dans la **réhabilitation des sols** et **l'atténuation des effets du changement climatique** à travers, par exemple, des choix d'utilisation durable des terres et la sylviculture. En effet, leur taille plus réduite peut être propice à un grand nombre de pratiques agricoles écologiques et leurs systèmes de production peuvent utiliser les ressources naturelles de manière efficace. Il faut à cet effet agir à deux niveaux : renforcer les droits fonciers et les organisations d'agriculteurs fortes pour agir collectivement en coopérant.

#### (5) Sécurité alimentaire et nutritive et protection sociale

1. Les chances des jeunes sont largement déterminées à un stade précoce dans la vie. La **santé et la nutrition des mères et des enfants** jettent les bases de la future prospérité des jeunes. Investir dans des vies saines à un jeune âge est un investissement à la fois dans les perspectives individuelles futures des jeunes et dans les perspectives collectives de leur pays.
2. Ce sont les zones rurales qui produisent **des denrées alimentaires nourrissantes**. La sécurité alimentaire locale et régionale requiert des communautés agricoles fortes et pleines de ressources, englobant les potentiels des petits exploitants.
3. Pour être certain qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte, il est nécessaire de prendre des **mesures de protection sociale**, telles que des transferts financiers, retraites, allocations chômage, assurances et **des programmes nutritionnels**. Elles doivent toucher ceux qui n'ont pas les possibilités d'assurer leurs moyens de subsistance eux-mêmes.

4. Il sera nécessaire de développer une **économie de soins** dans les zones rurales pour fournir, par exemple, des services de garde d'enfants, d'aide aux personnes âgées et de protection des mères allaitantes, permettant aux femmes et jeunes en milieu rural de poursuivre leur propre activité professionnelle sur le marché du travail.
5. Pour garantir le droit à l'alimentation, il est nécessaire de promouvoir une **production locale et régionale** suffisante ainsi que le développement de **systèmes alimentaires locaux**, dans le but de fournir un régime alimentaire équilibré prévenant les carences nutritionnelles.

## (6) Infrastructures et de meilleurs liens entre les milieux ruraux et urbains

1. Un accès aux **infrastructures** non discriminatoire et accessible (routes, eau et assainissement, gestion des déchets, électricité, information / Internet) et des **services** (enseignement, santé, services financiers incluant les assurances) sont la clé pour éradiquer les inégalités territoriales. Ce constat est également vrai au sein des zones rurales et entre celles-ci et les zones urbaines. Ceci requiert un vaste accroissement des investissements de la part des gouvernements et du secteur privé.
2. Les régions et secteurs contournés vont devoir être inclus par des **stratégies proactives** taillées sur mesure pour ces formes institutionnalisées d'exclusion et d'inégalité. Les innovations dans l'énergie propre, l'alimentation et l'agriculture, l'eau et l'assainissement, ainsi que dans la construction et la gestion de propriété commune sont particulièrement importantes.
3. **Les zones rurales sont existentielles pour les grandes et petites villes.** Elles fournissent l'alimentation, l'eau, l'énergie renouvelable et la protection vis-à-vis des catastrophes naturelles. Il est rare que l'on reconnaisse la valeur et la rémunération des services apportés par les écosystèmes. En même temps, la création d'emplois et les opportunités au niveau de l'éducation et des hubs d'innovation en milieu urbain peut contribuer grandement à atténuer la pauvreté et le sous-emploi en milieu rural.
4. Il faut de forts **liens entre les milieux ruraux et urbains** à travers les infrastructures, les réseaux sociaux, les flux de biens, les investissements et les TIC pour mettre à profit les opportunités gagnant-gagnant que peut faire émerger l'urbanisation à la fois pour les zones rurales et urbaines.
5. Des nouveaux **modèles de consommation** des classes moyennes urbaines croissantes offrent de nouvelles opportunités aux **zones rurales** à la condition qu'elles soient bien reliées aux marchés urbains.
6. Les politiques de développement rural et urbain doivent être alignées pour promouvoir la **convergence entre la croissance rurale et urbaine**. Une attention particulière devrait être accordée au potentiel des villes intermédiaires et secondaires en tant que moteurs de l'entreprenariat et de la création d'emplois.

## (7) Une gouvernance, des finances et un financement sains

1. Ce sont leurs **habitants, leurs organisations et institutions** qui peuvent rendre les zones rurales fortes ; seules des organisations fortes sont capables de réaliser des changements à partir de la base.
2. Il y a besoin d'un **Etat en mesure de réagir et capable** à tous les niveaux pour fournir des services publics tout en soutenant la participation, ce qui requerra des investissements massifs dans le renforcement des institutions.
3. Un élément essentiel du développement est une **société civile forte**, comprenant des agriculteurs, pêcheurs, éleveurs et des organisations de jeunes, qui participe aux processus politiques et est impliquée activement dans la conception du développement rural.
4. La **corruption** a de lourdes conséquences sur les mécanismes de gouvernance. Renforcer les jeunes pour lutter contre la corruption est important. Le droit à l'information est un pilier non négligeable de la transparence dans la gouvernance.
5. Il faut mobiliser toutes les forces sociétales et les rassembler au sein des **partenariats** : les secteurs public et privé, les organisations de la société civile et le monde universitaire. Toutefois, des groupes différents ont des intérêts différents. Les politiques de développement rural doivent reposer sur des droits, être sensibles aux conflits et transparentes tout en incluant des mécanismes permettant de soutenir le dialogue entre les acteurs, y compris les petits exploitants, les femmes et les jeunes.
6. Il est nécessaire de disposer de cadres juridiques forts qui abordent les **droits et le statut des membres d'une exploitation agricole familiale**, respectent l'égalité des sexes et facilitent un transfert fluide des biens entre les générations et des droits d'occupation transparents.
7. Les **droits fonciers, forestiers, relatifs à l'eau et la pêche**, l'accès aux ressources naturelles et leur contrôle, la planification transparente de l'utilisation des terres et des marchés (de vente et de location) des terres qui fonctionnent bien sont essentiels au développement durable des zones rurales et urbaines. Il est nécessaire d'accorder une attention particulière à l'égalité des femmes et des jeunes.
8. Il faut mettre en place des **stratégies de développement globales** et des programmes d'investissements nationaux accompagnés de réserves de projets bien conçus. Les conditions-cadres doivent permettre au secteur privé de prospérer et de faciliter la croissance en faveur des pauvres.
9. Des **stratégies de financement ingénieuses** sont nécessaires afin de mobiliser de manière durable des investissements privés pour les nouvelles petites et moyennes entreprises rurales. Une attention spéciale ne doit pas être accordée uniquement aux crédits destinés à l'agriculture traditionnelle, mais également en vue de faciliter l'accès au capital à risque pour les entrepreneurs, y compris à travers des produits adaptés, des fonds de garantie et des services assortis de « crowdsourcing » (numérique) spécifique et de canaux de distribution dans les zones rurales.

10. Un **climat d'investissements** prévisible et favorable aux entreprises est une composante clé dans la création d'emplois ruraux et un facteur décisif pour une société qui prospère.
11. Des mesures juridiques visant à encourager les accords d'**agriculture contractuelle** entre les entreprises agroalimentaires et les groupes d'agriculteurs, notamment les jeunes et les femmes, accompagnées du renforcement des **organisations de producteurs** améliorera l'accès des agriculteurs à la technologie avancée, aux crédits formels, aux intrants de qualité, au marché et aux assurances.
12. Les **investissements publics** devraient être utilisés pour **faciliter les investissements privés en faveur des populations défavorisées** taillés sur mesure pour les divers contextes connus par les femmes et les jeunes dans les zones rurales. Une autre composante peut comporter des programmes publics de travail en milieu rural.
13. Un **accès à la finance sensible au genre et inclusif** pour les créations d'entreprises, l'entreprenariat et les stratégies d'atténuation des risques telles que les assurances sera requis pour encourager le développement économique local ; les institutions financières locales doivent proposer des produits et services taillés sur mesure pour les demandes des petits exploitants et des PME.
14. Des **mécanismes incitatifs et de partages des bénéfices** adaptés, comme les paiements pour les services environnementaux, peuvent favoriser l'introduction d'une **agriculture durable**. Ces nouveaux services, qui peuvent être financés par des instruments innovants, impliquent une réelle volonté politique.
15. Il convient d'aligner les **investissements** sur les **Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme** et d'assurer leur respect en fournissant à la population locale des mécanismes efficaces de consultation, mise en œuvre, suivi et sanction.

## Membres du Comité consultatif international

Mme Agnes Kalibata, Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA), Kenya, (co-présidente)  
Prof. Joachim von Braun, Center for Development Research (ZEF), Université de Bonn, Allemagne (co-président)  
Prof. Regina Birner, Université de Hohenheim, Allemagne  
Mme Alesha Black, Chicago Council on Global Affairs, Etats-Unis  
M. Shenggen Fan, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), Etats-Unis  
Prof. Anil K. Gupta, Centre for Management in Agriculture, Indian Institute of Management Ahmedabad, Inde  
Mme Wanjiru Kamau-Rutenberg, African Women in Agricultural Research and Development (AWARD), Kenya  
Mme Annonciata Kankesha, agro-commerçante, Rwanda  
M. Hannington Karuhanga, Savannah Commodities Ltd., Ouganda  
Prof. Zhu Ling, Chinese Academy of Social Sciences, Chine  
M. Bruno Losch, CIRAD, France, et GovInn Centre de l'Université de Western Cape, Afrique du Sud  
M. Alexander Müller, TMG ThinkTank for Sustainability, Allemagne  
Mme Nachilala Nkombo, ONE Africa, Afrique du Sud  
M. Waita Thomas-Mutuku, agriculteur, Kenya  
M. Juergen Voegelé, Banque mondiale, Etats-Unis  
M. Till Wahnbaeck, Welthungerhilfe, Allemagne  
M. Paul Winters, Fonds international de développement agricole (FIDA), Italie  
Prof. Muhammad Yunus, Yunus Centre, Grameen Bank Bhaban, Bangladesh

**Au cours de l'ébauche de cette Charte, le Comité consultatif a consulté un grand nombre d'autres personnes du monde entier engagées dans le développement durable, y compris à l'aide d'un dialogue en ligne ouvert. Sont remerciées toutes les personnes ayant apporté leurs commentaires et contributions à une ébauche précédente.**